

De *Stief Simon* an mil huit cent soixante-sept, à heures

ACTE DE MARIAGE de

Gratien Eberard

âgé de *vingt* ans, né à *Chaudon* département de *Hautes Alpes* le *dix* du mois de *novembre* mil huit cent *soixante cinq* profession de *Cultivateur* domicilié à *La Gardette* département de *Hautes Alpes* fils majeur de *Jean Antoine Eberard* profession de *Maître d'habits* résidant à *Chaudon* département de *Hautes Alpes* et de *Jeanne Royale Richaud*, son épouse, journalière, en son vivant domiciliée à *Chaudon* (Hautes Alpes) d'une part

Et de

Simonne Royale Allard

âgée de *vingt* ans, née à *Gap* département de *Hautes Alpes* le *vingt quatre* du mois de *Juillet* mil huit cent *quarante six* profession de *domestique* domiciliée à *La Gardette* département de *Hautes Alpes* fille mineure de *Jean Allard* profession de *Cultivateur* domicilié à *Foligny* département de *Hautes Alpes* et de *Jeanne Eberard* profession de *Cultivateur* résidant domiciliée au dit *Foligny* (Hautes Alpes) d'une part

Les actes préliminaires sont : 1° La publication du mariage faite par nous sous opposition, le dimanche *vingt Sept* *Simon* et le *trois* *Simonne* *Mil huit cent soixante sept*, demeurés affublés pendant de cela, seule par la loi.

2° En l'acte de naissance du futur époux.

3° En l'acte de l'acte de naissance de la future épouse.

4° En l'acte de décès du père du futur époux.

5° En l'acte de l'acte de décès de la mère du futur époux.

6° En l'acte de décès de la mère de la future épouse.

7° En l'acte de consentement au dit mariage du père de la future épouse, dressé le *11* *Simon* *Mil huit cent soixante sept*, par *M. Nicolas*, notaire à *St. Jean St. Nicolas* (Hautes Alpes).8° En un certificat de nos opposants délivré par *M. l'officier de l'état civil* de la commune de *Foligny* (Hautes Alpes).

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du Titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont autorisé le mariage, ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du *mil huit cent soixante sept*, par devant *M. notaire* à

département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Simonne Royale Allard* et l'autre *Gratien Eberard*

Le tout en présence de *Simon Eberard* département de *Hautes Alpes* âgé de *vingt trois* ans, non propriétaire, non parent ni allié des futurs époux, profession de *propriétaire*.

De *Eberard, Cheyrolle* département de *Hautes Alpes* âgé de *quarante deux* ans, domicilié à *Fugot* département de *Hautes Alpes* profession de *Cultivateur*, frère du futur époux.

De *Eberard, Auguste* département de *Hautes Alpes* âgé de *vingt six* ans, domicilié à *La Gardette* département de *Hautes Alpes* profession de *Cultivateur*, frère du futur époux.

Et de *Emmanuel Richet* département de *Hautes Alpes* âgé de *vingt six* ans, domicilié à *La Gardette* département de *Hautes Alpes* profession de *Maître en robe*, non parent ni allié des futurs époux.

Après quoi, *Simonne Royale*, premier témoin en l'épouse de *M. le Maire* faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par *Simonne* *Eberard* *Gratien* *Simonne* *Allard* *Auguste* *Richet*

Ch. Simon
Eberard Auguste

Simonne
Allard
Auguste